

**BIEKERECH**

6, Dikrecherstrooss
L-8523 Biekerech
www.beckerich.lu
info@beckerich.lu
Tél.: (352) 23 62 21 - 1
Fax: (352) 23 62 91 62

REGISTRE AUX DELIBERATIONS du Conseil Communal de BECKERICH

Séance publique du 13 septembre 2021

Date de l'annonce publique de la séance **6.09.2021**
Date de la convocation des conseillers **6.09.2021**

Présents : MM. Lagoda, bourgmestre ; Loutsch et Klein, échevins ; MM. Boonen, Fassbinder, Mme Van der Kley, M. Wampach, Mme Schartz et M. Neu, conseillers.

Absents : a) excusés néant
b) sans motif néant

Le Conseil communal,

Considérant qu'en assemblée générale des Communes membres des 'repas sur roues' qui eut lieu le 16 juin dernier via zoom, les représentants des diverses communes affiliées ont voté unanimement une augmentation du prix de 14 à 15.-€ par repas à assumer par le client avec effet au 1^{er} juillet 2021 ;

En référence au rapport de l'assemblée générale des Repas sur Roues nous transmis le 30 juin dernier par Monsieur Simonis Michel, directeur général de la Croix-Rouge luxembourgeoise ;

En référence aussi à sa délibération, prise séance tenante et portant approbation d'un accord de collaboration pour la fourniture des repas sur roues pour une période de 5 ans ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu notamment l'article 106,7° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Après délibération conforme,

d é c i d e u n a n i m e m e n t

de fixer le prix par repas sur roues à quinze (15) euros et ce à partir du 1^{er} janvier 2022 (actuellement 14.-€ cf. délibération du 18.12.2019 avec approbation ministérielle du 28.01.2020, réf. 82fxea04b/DW).

Transmis à l'Autorité supérieure avec prière d'approbation.

Fait et délibéré à Beckerich, date qu'en tête.
**** Suivent les signatures ****

C e r t i f i c a t d e p u b l i c a t i o n

Il est certifié que la présente décision a été dûment affichée et publiée conformément à l'article 82 de la communale modifiée du 13 décembre 1988.

Beckerich, le 13 octobre 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,



Point de l'ordre du
jour N°14) :

OBJET:

Nouvelle fixation du
repas sur roues à
partir du 1^{er} janvier
2022

Vu et approuvé le
30.09.2021, réf. :
83ax762d7/as



Klima-Bündnis
Lëtzebuerg



DORFERNEUERUNGSPREIS
1996

PacteClimat
Luxembourg Energy Award CO₂